

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 14 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze avril à dix-huit heures dix, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Alain DUBOIS, Maire

Étaient présents : Ms Alain DUBOIS, Cyrille BONNIN, Mme Denise FONTAINE, M. Freddy SAVATIER, Ms René SURIER, Ghislain HURÉ, Mme Dominique BRUNET

Étaient représentés : Mme Emmanuelle BOUGAULT (pouvoir à M. Alain DUBOIS) et M. Patrick BOUGAULT (pouvoir à M. Alain DUBOIS)

Étaient absent excusé : M. Samuel ELIOT

M. Ghislain HURÉ a été nommé secrétaire

Date de convocation : 09 avril 2021

Date d'affichage : 09 avril 2021

ORDRE DU JOUR

1. Demandes de subvention
2. Vote des taux – annule et remplace la délibération n° 2021-03-025
3. Illuminations de Noël
4. Extension d'éclairage public à La Robinière
5. Subvention FDSR enveloppe « Socle »
6. Questions et invitations diverses

Observation sur le Procès-Verbal du 10 mars 2021

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 2021-04-026 Vote des taux – Annule et remplace la délibération n° 2021-03-025

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-03-025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2021.

Il rappelle qu'à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes.

Ainsi, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer en 2021, le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux département de la TFPB, soit 16,48 % pour l'Indre-et-Loire, qui viendra s'additionner au taux communal. De ce fait, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la commune correspondra à son taux de 2020 majoré du taux département 2020. C'est à partir de ce nouveau taux de référence que doit être voté le taux communal 2021.

De plus, il rappelle les règles de lien suivantes :

- le taux de la taxe d'habitation est figé jusqu'en 2022 inclus. Il n'y a donc pas de vote de ce taux
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) devra être réduit dans les mêmes proportions que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) si ce dernier baisse, mais n'aura pas à augmenter si le taux augmente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** d'augmenter d'1% le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2020.

TAXES DIRECTES LOCALES	2020	2021
Taxe d'habitation	9,23 %	9,23 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	14,04 %	14,18 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	16,48 %	16,64 %
Nouveau taux communal de référence pour 2021, issu de la fusion des taux de foncier bâti (de la commune + du département)		30,82% (= 14,18 % + 16,64 %)
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	39,29 %	39,29 %

N° 2021-04-027 Subvention FDSR enveloppe « socle »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet « réfection du parvis de l'église » et dont le coût prévisionnel s'élèverait à 15 000,00 € HT (quinze mille euros HT) est susceptible de bénéficier d'une subvention du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

Le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION PRÉVISIONNEL		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Parvis de l'église	15 000,00 €	FDSR – socle	4 159,00 €
		Fonds propres	10 841,00 €
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDSR – enveloppe socle.

N° 2021-04-028 Subvention Comice du Monde Rural

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du Comice du Monde Rural de Chinon.

Il se fixe comme objectif de faire découvrir, sur le secteur qui le reçoit, l'agriculture ; l'artisanat en partenariat avec la chambre des métiers, mais aussi le patrimoine rural local et les paysages.

La subvention demandée est sur une base de 0,10 € par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **attribue** une subvention de 20,00 € (vingt euros) au Comice du Monde Rural de Chinon.

N° 2021-04-029 Subvention Comité de la Foire aux Fromages

Comme chaque année, le Comité de la Foire aux fromages nous demande une participation pour le programme 2021.

Cela permet d'insérer des informations concernant notre commune, les actions et les manifestations à venir.

¼ page : 100 €

½ page : 130 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** une parution sur ¼ page, soit 100,00€ (cent euros) si la Foire aux fromages 2021 est maintenue.

N° 2021-04-030 Illuminations de Noël

Comme évoqué lors de la précédente réunion de conseil municipal, une modification de devis a été demandé à Inéo pour le renouvellement des décorations de Noël.

Pour la fourniture de nouvelles décorations, 10 pour les grands candélabres Rue Principale – La Guérevière et 2 pour les petits candélabres Rue Principal, le devis est estimé à 3 833,26 € HT.

Pour la partie pose et dépose, en sachant qu'il y a un remplacement pour les nouvelles fixations, le devis s'élève à 2 948,90 € HT.

La TVA est récupérable en N+1.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide** de consulter d'autres fournisseurs pour les illuminations afin d'avoir un comparatif.

N° 2021-04-031 Extension d'éclairage public à la Robinière

Suite à la demande de riverains, la commune s'est rapprochée du SIEIL37 afin d'obtenir un devis pour l'extension de l'éclairage public à la Robinière : pose de 2 nouveaux points lumineux.

Le devis est estimé à 5 152,93 € HT.

Le SIEIL prendrait à sa charge 30 % des travaux, restant donc à la charge de la commune 3 607,05€ HT Net (trois mille six cents sept euros et cinq centimes).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** le devis du SIEIL pour l'extension d'éclairage public à la Robinière.

6. Questions et invitations diverses

- a) Monsieur le Maire fait part aux élus du mail reçu du Pays du Chinonais. Il convient de désigner un élu référent pour le Contrat Local de Santé (CLS). Ce référent deviendrait l'interlocuteur relais privilégié avec l'animatrice du CLS. Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires. Personne ne s'est proposée. Monsieur le Maire devient donc l'élu référent.
- b) Concernant le projet préau : Le Maire aborde le rendez-vous avec Monsieur Rémi BASSEZ, architecte – urbaniste conseiller à l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales). Une étude a été réalisée et présentée à l'architecte des bâtiments de France. Beaucoup de questions se posent sur l'emplacement et sur les suites à donner à ce projet.
- c) Monsieur le Maire informe les élus qu'une demande de devis a été faite à Bellin TP pour des rebouchages de nid de poule Route de Doux. Madame Dominique BRUNET propose de se rapprocher de Coséa pour qu'elle prenne à sa charge les réparations. Monsieur le Maire fait remarquer que la rétrocession des routes a été acceptée et signée en l'état par l'ancienne municipalité sans aucune réserve sur la composition des revêtements de ces routes. Cette demande semble donc difficilement recevable.
- d) Monsieur le Maire informe que Monsieur Thibaud FERTEY du Conservatoire d'Espaces Naturels sera présent lundi 19 avril à 14h concernant l'entretien de terrains au Haut-Près et les Pelouses d'Amirette.

- e) Madame Denise FONTAINE fait un point sur la venue de différents commerçants (Gastronomie d'Italie et le poissonnier). Nous avons de très bons retours. Elle a pris contact avec le Marché de Léo et ils proposent d'effectuer dans un premier temps une livraison sur la place communale le mardi. Un mot sera distribué aux habitants pour apporter des explications.
- f) Le Maire fait une parenthèse sur la situation sanitaire actuelle en rappelant les objectifs gouvernementaux et les possibilités de vaccination par tranche d'âge. Normalement, en juin, toutes les personnes le souhaitant pourront se faire vacciner sans limite d'âge.
- g) Le Maire demande au conseil municipal de mener une réflexion objective sur les projets que nous pourrions mener afin de répondre au mieux, aux besoins de la population « vieillissante » de notre commune et redynamiser notre village. Pour information, la moitié des habitants sont retraités et 73 % de la population a plus de 50 ans.
- h) L'Association Vivre Ensemble et les Pussifolies remercient le conseil pour l'attribution de subvention.
- i) L'électricité à la grange a été mise en place hier (le 13 avril 2021).
- j) Monsieur le Maire informe les élus que des devis ont été demandés pour le contrôle des installations électriques pour la mairie et la salle des fêtes. Cette vérification est obligatoire tous les ans pour les établissements recevant du public, avec une tolérance tous les deux ans s'il n'y a pas de travaux à effectuer ou d'incident déclaré.
- k) Concernant le Comité des fêtes et suite à la diffusion faite auprès des habitants : une seule habitante nous a fait un retour. Monsieur le Maire reprendra contact avec la Présidente actuelle. Le Maire propose, si le Comité des fêtes se dissout, d'offrir un petit cadeau pour Noël aux enfants de 0 à 14 ans. Cela représente entre 15 et 20 enfants. Cette proposition ne fait pas l'unanimité. Le Conseil Municipal opterait plus pour un spectacle. Monsieur le Maire demande donc aux conseillers d'y réfléchir et de proposer leur service pour l'organisation d'une-t-elle manifestation.
- l) Pour la Maison de Vigne : Le Maire informe les conseillers qu'un nettoyage / entretien autour de la petite bâtisse a été réalisé. Pour rappel, cette petite maison est située sur un terrain communal à La Guérevière. Monsieur Samuel ELIOT devait demander un devis pour pouvoir décider objectivement si la commune projette une éventuelle restauration et pour quel usage. Dans le cas contraire, nous serons peut-être amenés à programmer sa destruction pour éviter tout risque d'accident lié à sa vétusté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire
Alain DUBOIS

Le secrétaire
Ghislain HURÉ

Les membres présents	Signature
Samuel ELIOT	Absent excusé
Cyrille BONNIN	
Denise FONTAINE	
Freddy SAVATIER	
Emmanuelle BOUGAULT	<i>Était représentée (pouvoir à Alain DUBOIS)</i>
René SURIER	
Ghislain HURÉ	
Patrick BOUGAULT	<i>Était représentée (pouvoir à Alain DUBOIS)</i>
Dominique BRUNET	